

Histoire des faits économiques

1. La renaissance de l'économie

Le Moyen Âge s'étend du 5^{ème} au 15^{ème} siècle. Au cours de cette période, la société va connaître différentes situations. Dans les grandes lignes, le Moyen Âge débute par une phase de récession puis de révolution économique et se termine par une crise.

1.1 Une économie moribonde

1.1.2 La Révolution carolingienne

Les carolingiens **établissent un nouvel ordre politique**. Ils vont conquérir de nombreux territoires. Les contemporains de Charlemagne utilisent le mot « **Europe** » pour désigner l'empire de Charlemagne. Cet empire est ainsi la première construction politique européenne mais va devenir aussi un espace économique (les pays réunis en 1957 coïncident à ceux de Charlemagne). On constate dès lors, des efforts importants des souverains carolingiens en faveur de la vie des affaires.

En 744 Pépin promulgue le « **capitulaire de Soisson** » (acte législatif) pour **charger les évêques d'ouvrir un marché dans chaque cité**.

Grâce à ces **marchés** les souverains peuvent **prélever des taxes**: par exemple, le **droit de tonlieu** était un impôt prélevé pour l'étalage des marchandises sur les marchés. C'était aussi un péage sur les marchandises transportées prélevé lors du passage d'un fleuve (pont, bac) ou aux portes de certaines villes.

Le pouvoir politique est intimement lié à la religion. L'Eglise est alors utilisée comme relais économique. Les souverains vont donner certains privilèges aux institutions religieuses afin d'en faire des places économiques de plus ou moins grande importances.

La **fondation de foire du Lendit par l'abbaye de St Denis** remonte à l'époque du roi Dagobert. C'est à l'époque carolingienne que ces foires vont se développer sous l'impulsion de l'abbaye de St Denis. C'est un centre religieux important pour les carolingiens. Ils vont concéder trois privilèges à cette abbaye :

- **Libre circulation**: les moines ou les marchands circulant avec eux ou pour eux pourront aller sur les routes y transporter des denrées sans avoir à payer des taxes.
- Les souverains accordent le contrôle économique de la foire et **franchisé de toutes taxes**.
- Le roi accorde à celle-ci le **droit de frapper la monnaie** à l'effigie de la tête royale.

Saint Denis va alors devenir une sorte de banque rudimentaire, limité aux opérations les plus simples de dépôt.

Autres mesures dans le même genre, à Lyon, Louis le Pieux a fait changer le jour du marché. Il plaça le marché le dimanche car le samedi il recevait des doléances des

marchands juifs. Dans les écrits les marchands chrétiens avaient une place déconsidérée par rapport aux marchands juifs qui pouvaient prêter aux étrangers.

Il s'agit de vivifier les échanges locaux. De rendre plus facile la circulation des denrées. L'essentiel du commerce porte ainsi sur les denrées alimentaires. C'est à cette période que ce met en place une réglementation nouvelle qui va avoir une incidence sur l'économie.

Déjà à cette époque, il fallait **moraliser la vie économique**. Un capitulaire autorise la résolution d'une vente lorsque les propriétaires d'un bien ont vendu pressé par la nécessité à un prix inférieur au prix auquel ils pouvaient attendre. Ce texte met alors en évidence une théorie qui est appelée à se développer : **la théorie du juste prix**. La théorie sera ensuite reprise par Saint Thomas d'Aquin.

En 794, Charlemagne fixe un prix maximum pour le grain. Cette pratique rappelle l'*Edit du maximum* de Dioclétien. On interdit la vente d'esclaves chrétiens à des juifs et païens. La vente d'arme à des ennemis est également interdite.

En 825 Louis Le Pieux exempt les marchands du palais du service militaire, des réquisitions et des tonlieux. Ces diverses mesures ont moralisé la vie des affaires mais ont surtout permis une stabilisation de l'économie. À la suite de la partition de l'empire carolingien, l'économie sombre à nouveau.